



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2023

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Présents : Mme Christelle SCHRODER – MM. José DE JESUS – Louis FINANCE – José ROMERO

CHAMPIONNAT : contrôle des feuilles de matchs.

D1 O-Sports : Match N° 26394659 MARCELLUS/COC – MONFLANQUIN du 09.09.2023 à 20h00.

Réserve d'avant match.

Considérant la réserve d'avant match, confirmée par le club de MARCELLUS/COC, recevable dans la forme. Considérant que la réserve porte sur la qualification et la participation des joueurs de MONFLANQUIN inscrits sur la feuille de match en objet (nombre de joueurs mutés participant au match).

Le club de MONFLANQUIN a fait participer trois joueurs mutés. Après vérification auprès de la CDSA du District, le club de MONFLANQUIN est en 2ème année d'infraction et n'a droit qu'à 2 mutés.

Les mutés ayant participé au match sont : BLANCHARD Romain, SALLES CAZEAUX Paul et CUYAS Julien.

Par ces motifs la Commission dit la réserve fondée et donne **match perdu par pénalité à MONFLANQUIN.**

MARCELLUS /COC 3 buts 3 points - MONFLANQUIN 0 but moins 1 point.

D2 : Match N° 26397009 A.S.S.A 2 – PORTE d'AQUITAINE 2 du 24.09.2023 à 20h00.

Ce match est avancé au samedi 16 septembre 2023 à 20h00 sur le terrain de l'ASSA, avec l'accord des deux clubs

D3 Eco Logis Menuiserie poule A : Match N° 26398527 TONNEINS – ST SERNIN du 09.09.2023 à 20h00.

Réserve d'avant match.

Considérant la réserve d'avant match, confirmée par le club de ST SERNIN, recevable dans la forme.

Considérant que la réserve porte sur la qualification et la participation des joueurs de TONNEINS inscrits sur la feuille de match en objet.

Après vérification du fichier des licences à la NLA, le club de TONNEINS a fait participer à la rencontre 2 joueurs non qualifiés le jour de cette rencontre : SEGHIQUAR Soufian et MOUSTAFI Abdellah.

Par ces motifs la Commission donne **match perdu par pénalité au club de TONNEINS.**

TONNEINS 0 but moins 1 point - ST SERNIN 3 buts 3 points.

DEMANDE D'OBSERVATION

D3 Eco Logis Menuiserie Poule A : Match N° 26398528 GONTAUD 2 - MONFLANQUIN 3 du 10.09.2023 à 15h00.

Participation à la rencontre d'un joueur étant susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre précitée.

Le club peut éventuellement formuler ses observations sur cette participation auprès de la Commission des Compétitions avant le mercredi 20 septembre prochain.

D3 Eco Logis Menuiserie Poule B : Match N° 26398763 ST MAURIN – ASTAFFORT 2 du 24.09.2023 à 15h00.
Ce match est inversé et se jouera à la même date et à la même heure sur le terrain d'ASTAFFORT, accord des 2 clubs.

COUPES

Coupe Réserves Louis Coué Intersport

Tirage du Premier tour, matchs le dimanche 01 octobre à 15h00, les horaires pourront être modifiés en fonction des futurs tirages des coupes de France, Nouvelle Aquitaine et Lot et Garonne.

Sont exempts :

USVP 2 - SUA 2 - AS PASSAGE 2 - NERAC 2 - FCVL 2 - GONTAUD 2 - UFC SAINT COLOMB 2 - STE BAZEILLE 2 - BEAUPUY 2

Rencontres le 1^{er} octobre à 15h00 :

MIRAMONT 2 / OSA 2

LAUGNAC 2 / CONFLUENT 2

CASTELJALOUX 2 / CASSENEUIL 2

ASSA 2 / MONFLANQUIN 2

FCPA 2/ ASTAFFORT 2

CASTELMORON 2/ LES MAS 2

ASMC 2/ EBBE 2

Le président
José ROMERO